



Département de l'Orne  
Arrondissement de Mortagne  
Canton du Theil  
Commune de Mâle

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil treize**, le **vingt-quatre septembre** à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Mâle dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mâle, sous la présidence de Mme Martine GEORGET, Maire de Mâle.

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2013  
Présents : Mmes GEORGET, CHOUANARD, MM. THIROUARD, SAUVEE, SOUVRE, SCHALK, BUGEY, Mmes HOOD, MM. POLICE, CHAUVIN, ETOURNAY  
Absent excusé : M. BOIMARE (pouvoir à M. BUGEY), Mmes HUBERT (pouvoir à M. SOUVRE), GALPIN  
Secrétaire de séance : M. THIROUARD.

### OBJET :

- *Approbation du dernier compte-rendu*
- *Salle polyvalente : point sur les travaux*
- *Logement « 3 rue du Lavoir »*
- *Tarifs salle polyvalente « Georges Voisin »*
- *Point sur les assurances communales,*
- *Assainissement :*
  - . *demande de dégrèvement,*
  - . *rapport annuel assainissement collectif 2011 et 2012,*
  - . *remboursement des salaires assainissement 2013,*
- *Voirie : étude des différents devis concernant les travaux au « Chêne Vert »,*
- *Télétransmission des actes : certificat RGS*
- *Questions diverses.*

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 25 juin 2013.**

### **Salle polyvalente : point sur les travaux**

Madame le Maire informe que le désamiantage a été réalisé durant l'été. Le gros œuvre a été finalisé et les entreprises de charpente et de plomberie interviennent actuellement. La fin des travaux est prévue fin novembre. Des échantillons de carrelage et faïence ont été déposés en mairie afin de faire le choix.

L'entreprise Flécharde a retiré le bac dégraisseur existant car il était endommagé. Un devis a été réalisé pour son remplacement pour un montant de 4 975 € HT. Toutefois, il semblerait que l'installation d'un bac dégraisseur ne soit pas obligatoire au vu de notre système assainissement.

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. BOUSQUET, maître d'œuvre, en réponse au courrier relatif à notre mécontentement concernant le désamiantage.

Enfin, un rendez-vous est prévu jeudi prochain avec le cuisiniste.

### **Logement « 3 rue du Lavoir »**

Madame le Maire indique qu'une candidature a été déposée pour le logement « 3 rue du Lavoir » et qu'un emménagement serait possible début décembre : un compromis sur la date d'emménagement sera proposé à la future locataire. La future locataire a demandé s'il était possible de remplacer la baignoire par une douche. Madame le Maire indique que cette future dépense sera envisagée au BP 2014 ainsi que le changement de certaines robinetteries vétustes.

### **Tarifs salle polyvalente « Georges Voisin »**

Madame le Maire propose de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente en vigueur depuis le 10 juin 2008.



Après en avoir délibéré et avoir comparé avec les tarifs appliqués pour des salles équivalentes, le **Conseil Municipal décide de les modifier et fixe les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014** à savoir :

- Location :
  - 1<sup>er</sup> jour : 150 €
  - Week-end : 210 €
  - Vin d'honneur : 80 €
  - Vaisselle : 1 €
  - Electricité et gaz sur relevé de compteur (tarifs en référence à la dernière facture reçue)

Une caution de 300 € sera demandée à la réservation ainsi qu'un acompte de 50 % du montant de la location.

Les associations locales bénéficieront de la location gratuite toute l'année mais effectueront le nettoyage à chaque utilisation.

Le non-respect de nettoyage sera facturé 35 €.

### **Point sur les assurances communales**

Monsieur THIROUARD, Adjoint, informe le Conseil que différents devis ont été demandés concernant les assurances communales afin de retenir la meilleure proposition. Un rendez-vous est prévu le 16 octobre prochain avec l'assureur actuel de la commune.

### **Assainissement**

#### ***Demande de dégrèvement***

Madame le Maire présente une demande de dégrèvement de M. et Mme ROUSSEAU Jérôme, domiciliés à Mâle, 3 bis rue d'Huisne, qui sollicitent un dégrèvement pour une surconsommation d'eau de 401 m<sup>3</sup> détectée suite à une fuite d'eau, sachant que leur consommation moyenne de 2012 est de 174 m<sup>3</sup>.

La loi Warsman leur a permis de bénéficier d'un dégrèvement de 227 m<sup>3</sup> de la SAUR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'appliquer un dégrèvement de 227 m<sup>3</sup> sur la facture d'assainissement « redevance consommation 2012 ».

#### ***Rapport annuel assainissement collectif 2011***

##### ***Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2011***

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- décide de mettre en ligne ce rapport sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

#### ***Rapport annuel assainissement collectif 2012***

##### ***Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2012***

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).



Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- décide de mettre en ligne ce rapport sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

### **Remboursement des salaires « Assainissement » 2013**

Madame le Maire rappelle qu'il est prévu de rembourser à la commune les salaires des agents mis à disposition du service de l'assainissement, à savoir :

- l'agent technique pour l'entretien et la surveillance des installations,
- la secrétaire de mairie pour le secrétariat, la facturation et la comptabilité.

Le temps passé en 2013 est évalué à un mois et demi de travail pour l'agent technique et à une semaine pour la secrétaire.

Le montant des salaires et charges correspondant s'élève à 3 958.02 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de rembourser la commune pour la mise à disposition des agents au service de l'assainissement pour 2013 pour un montant de 3 958.02 €. Les crédits ont été inscrits au budget primitif.

### **Voirie : étude des différents devis concernant les travaux au « Chêne Vert »**

M. SAUVEE, Adjoint, présente les différents devis concernant les travaux du réseau d'eaux pluviales au « Chêne Vert ».

Deux entreprises ont répondu :

- l'entreprise STAR pour un montant de 4 739.20 € HT (5 668.08 € TTC), une option de 189.76 € HT (226.95 € TTC) est proposée pour approfondir le réseau et créer une décantation dans la grille existante,
- l'entreprise FLECHARD pour un montant de 5 650.00 € HT (6 757.40 € TTC).

Le Conseil Municipal souhaite demander de nouveaux devis uniquement pour le remplacement des buses et la réalisation d'un regard sur le chemin.

### **Télétransmission des actes : certificat RGS (Référentiel Général de Sécurité)**

*Proposition de convention avec la Sous-Préfecture pour la transmission des actes budgétaires*

Madame le Maire rappelle la délibération du 21 septembre 2010 autorisant à signer la convention entre le représentant de l'Etat et la collectivité pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

La télétransmission peut aujourd'hui être étendue à la dématérialisation des actes budgétaires et nécessite un certificat RGS\*\* pour télétransmettre.

Des devis ont été demandés.

La Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) peut être sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise SRCI d'un montant de 220.00 € HT (263.12 € TTC) pour l'acquisition d'un certificat RGS\*\*,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer avec le représentant de l'Etat l'avenant à la convention pour la télétransmission des actes budgétaires et toutes pièces en découlant,
- sollicite une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux.

Les crédits budgétaires seront prévus au budget par décision modificative.

### **Questions diverses :**

#### **• Chemins**

Deux administrés seraient intéressés pour acheter une partie du chemin bordant leurs propriétés au lieudit « La Petite Luptière » et « Chemin des Plas ». M. SAUVEE, Adjoint, prendra contact avec les personnes concernées.

La procédure de vente des différents chemins qui a été engagée s'achève : les actes administratifs seront bientôt prêts.



- **Plan Local d'Urbanisme**

Le Plan Local d'Urbanisme est terminé : une délibération concernant le droit de préemption sera prise au prochain Conseil Municipal.

- **Zone des Boulaies**

La Communauté de Communes doit redéposer un permis d'aménager car les pièces complémentaires demandées par la DDT (Direction Départementale des Territoires) n'avaient pas été fournies, en particulier l'étude d'impact.

- **Constatation d'abandon de concessions**

La commission « Cimetière » se réunira le lundi 21 octobre 2013 à 17 h pour la constatation d'abandon de certaines concessions. Les descendants ou successeurs des personnes inhumées dans ces concessions seront invités à assister à cette constatation.

- **Recensement de la population**

Le recensement de la population aura lieu de mi-janvier à mi-février. Deux agents seront recrutés pour effectuer le recensement : M. MET Alain et Mme BLOT Karine.

- **Gens du voyage**

Madame le Maire indique que les gens du voyage sont venus s'installer sur le terrain près de la salle polyvalente plusieurs fois pendant l'été. Les textes prévoient qu'ils sont tenus de rester maximum 48 heures. Dans les faits, nous n'avons aucun moyen de faire respecter ce délai. C'est la raison pour laquelle, la municipalité a souhaité négocier un délai de présence plutôt que de subir une présence dont on ne connaît pas l'issue.

Un don a été fait à la commune pour l'eau et l'électricité.

- **Don**

Un don a également été fait de M. AVELINE DE ROSSIGNOL lors du mariage de son fils.

- **Containers de récupération de vêtements**

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré une personne du « Relais » qui fonctionne avec Emmaüs afin d'envisager de mettre un container pour les vêtements à la salle polyvalente. Le container pourrait être livré à l'école et les enfants auraient la possibilité de le peindre pendant les activités périscolaire. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

- **Rapport d'activité 2012 de la Communauté de Communes**

Madame le Maire indique que le rapport d'activité de la Communauté de Communes est consultable en mairie.

- **Repas du 11 novembre**

La commission « CCAS » se réunira mardi 8 octobre 2013 à 18 h afin de préparer le repas du 11 novembre et les colis de fin d'année.

- **Logement « 15 place de l'église »**

Il est libre et les meubles de l'ancien locataire seront enlevés dans les prochains jours.

- **Fête de la soupe**

La fête de la soupe aura lieu dimanche 20 octobre 2013 à Bellou-le-Trichard.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Mardi 22 octobre à 20 h

Séance levée à 22 h 45



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois de leur publication.

**LE MAIRE**

**LES CONSEILLERS**